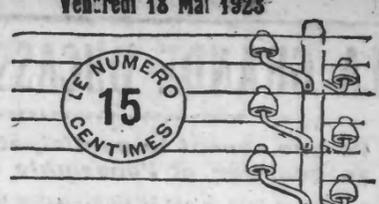




Le Réveil du Nord



Édition du "RÉVEIL DU NORD" Lille

Bureaux : 39, rue Pavée, ROUBAIX et 2, place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

La Reconstitution des Mines du Nord et du Pas-de-Calais

La production du bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais représentait à elle seule, en 1914, 50 % des ressources nationales en combustibles.

Sur une production totale de près de 41 millions de tonnes, en 1913, le bassin du Nord et du Pas-de-Calais fournissait un peu plus de 27 millions de tonnes et une production de 3 millions de tonnes de coke. Les mines de notre région procuraient 2 millions 200.000 tonnes.

La plupart de nos mines — les plus importantes, celles des circonscriptions d'Anzin et d'Aniche, de Lens, de Courrières, de Béthune, — furent occupées dès les premières semaines de la guerre.

Ce furent tout d'abord les puits d'Anzin et de la région de Douai, puis, le 6 octobre 1914, Lens et Carvin, et le 8 octobre, Liévin.

Pendant toute la durée de l'occupation, ces mines eurent à souffrir du défaut d'entretien. Quelques-unes, dans le Pas-de-Calais, se trouvèrent pendant de longs mois dans la zone des combats et furent souvent l'enjeu de rudes batailles. Mais c'est surtout dans les derniers mois de 1918 alors que les armées allemandes se retiraient, qu'une destruction systématique acheva l'œuvre des quatre années.

Les chaudières et les machines furent alors brisées, les chevalements renversés, les accrochages du fond dynamités. La mine de Crespin devint, la dernière, subir, le 28 octobre, cette destruction.

On estime à 200 millions (valeur 1914) les dommages causés aux mines du département du Nord

On évalue à 200 millions (taux 1914) les dommages causés aux mines du département et, cependant, les mines du Nord étaient celles qui avaient le moins souffert. Les installations de la surface avaient seules été complètement détruites, tandis que la plupart des puits étaient peu endommagés.

C'est donc sur elles que porta le premier effort de reconstruction.

Elles ont retrouvé aujourd'hui, pour la plupart, leur activité et leur production d'avant-guerre.

Au 1^{er} janvier 1923, 8 millions de mètres cubes d'eau avaient pu être extraits des profondeurs des puits inondés ; — les travaux de dénoyage exécutés pour le compte de l'Etat, ont coûté près de 23 millions de francs.

1.170 kilomètres de voies souterraines étaient à rétablir. A l'heure actuelle 850 kilomètres de ces voies sont en service.

Les mines du Nord ont reçu plus de 750 millions d'avances

Dès 1919, quelques puits du département pouvaient reprendre l'extraction.

En 1922, la reconstitution des mines du département est presque complètement achevée.

1924 en marquera vraisemblablement le terme. Pour la réalisation de ces travaux, les mines avaient reçu au 31 décembre 1922, 753 millions. On estime qu'une somme de 150 millions suffira pour parachever cette reconstitution.

En 1922, pour l'ensemble des mines du département, la production en charbon fut de 5.071.433 tonnes, contre 6.813.781 en 1913, — en coke 186.852 tonnes, contre 840.026, — en agglomérés 1.010.494 tonnes, contre 1.231.805 tonnes.

Mais nos compagnies houillères comptent grâce à un outillage mieux approprié retrouver rapidement et dépasser même le rendement d'avant-guerre.

La production de mois de mars autorise de hautes espérances.

Pour les mines du Nord, celle-ci atteignit en chiffres ronds :

En charbon : 486.000 tonnes ; en agglomérés : 400.000 tonnes ; en coke : 50.000 tonnes.

Aussi, les conseils d'administration des compagnies houillères triomphants annoncent-ils à leurs actionnaires — pour les années qui viennent — une ère de dividendes fructueux !

Désormais, les arguties lamentables, que leurs représentants opposaient hier ou opposeront demain aux légitimes revendications des 30 000 travailleurs, qui ont contribué, par leur travail, à la reconstitution de ces inestimables richesses, ne pourront prévaloir contre de telles constatations, contre de tels chiffres !

P. DELCOURT, Conseiller général du Nord.

M. Bonar Law à Paris

On assure que son voyage restera absolument privé

Paris, 16. — M. Bonar Law, premier ministre britannique, qui est arrivé à Paris à dix heures, dans le plus strict incognito, a manifesté le désir que son voyage conservât un caractère absolument privé. Aussi, s'abstient-il de toute visite officielle.

Après être resté quelques jours dans le château, M. Bonar Law quittera Paris pour une destination encore inconnue, mais il ne regagnera pas directement Londres.

Un des amis intimes de M. Bonar Law a déclaré que le premier ministre désirait peut-être passer quelques jours à Paris afin de consulter un spécialiste à la science duquel il a déjà eu recours à plusieurs reprises.

La mort de M. de Freycinet ancien président du Conseil



M. DE FREYCINET

Nous avons annoncé le décès survenu mardi de M. de Freycinet, membre de l'Académie, ancien Président du Conseil.

M. de Freycinet se signala par une longue carrière politique. On se rappelle notamment que c'est grâce à son impulsion que la France adopta le canon de 70.

On annonce que les funérailles de M. de Freycinet seront célébrées samedi matin aux frais de l'Etat.

Les décorés du Mérite agricole se sont réunis à Lille

L'Assemblée générale de l'Association du Mérite Agricole, qui groupe de nombreux membres de l'ordre, du Nord, du Pas-de-Calais et des départements voisins, a été tenue, mercredi à 11 heures 30, dans les salons de l'Hôtel Maréchal, 302, rue Solferino, sous la présidence de M. Tambouze, maire de Roubaix, chevalier de la Légion d'honneur, et président de l'Association.

Le bureau et les membres présents ont examiné les questions portées à l'ordre du jour. M. G. Pasquesonne, secrétaire général, a donné lecture du rapport moral constatant les progrès de l'Association, qui reprend sa situation d'avant guerre.



M. FRANÇOIS TAMBOUZE, Président de l'Association

M. Alphonse Bataille, trésorier, rendit compte de la situation financière.

Après adoption de plusieurs décisions, la séance levée à 12 heures.

Cette réunion fut suivie d'un déjeuner intime. Une centaine de convives prirent part à ces agapes.

A la table d'honneur avaient pris place, autorité de M. Tambouze, président, MM. Morain, préfet du Nord; Clauzel, préfet du Pas-de-Calais; Auguste Potié, sénateur; Macarez, député; le général Lacapelle, Ernest Wemaere, président des Agriculteurs du Nord; Bonnet et Desprez, conseillers généraux; Bertin-Ledoux, secrétaire général du Pas-de-Calais; Buche, directeur des services agricoles; Pasquesonne, secrétaire général, et Bataille, trésorier de l'Association; Malpeaux, président du Cercle Agricole d'Arras; Paul Assolignon, Georges Petit, Bianchini, vice-président des Agriculteurs du Nord; Plumecocq, secrétaire général de la Société d'Horticulture de Valenciennes; Dorchie, secrétaire général de la Fédération Horticole du Nord; Docquet, secrétaire de l'Association des Elèves de Wagnonville; Aimé Goubet, Boilaert, Boudringhin, Stenne, Doucet, etc., etc.

A l'heure des toasts, M. Pasquesonne, secrétaire général, a lu une lecture de lettres d'excuses et soulaita que les parlementaires du Nord interviennent pour qu'on ne touchât point à la loi sur les dommages de guerre.

Enfin, M. Morain, préfet du Nord, porta un toast et adressa un mot aimable à chaque personnalité.

M. Macarez, promit l'appui des parlementaires pour la défense des intérêts des agriculteurs.

M. Goubet prononça quelques mots au nom du Cercle Horticole d'Arras.

M. Auguste Potié, sénateur, et président du Conseil général, apporta un témoignage d'estime, de sympathie et d'amitié aux membres du Mérite Agricole.

M. Wemaere prit la parole au nom des Agriculteurs du Nord, et le général Lacapelle se montra très fier de pouvoir se trouver au milieu des membres de l'Association.

Enfin, M. Morain, préfet du Nord, porta un toast en l'honneur du gouvernement qui préside nos destinées.

Pour terminer, notre confrère, Julien Mitte, de la Renaissance Agricole, prononça quelques mots au nom de la Presse. A l'issue de ce banquet, un télégramme de sympathie fut adressé à M. Méline, fondateur de l'ordre du Mérite Agricole.

Tient-on l'assassin de la "plongeuse" lilloise ?

La police croit l'avoir capturé en arrêtant un homme connu comme sadique dangereux

Ainsi que nous le faisons prévoir, l'enquête menée par M. Perny, chef de la sûreté sur le crime de la rue Mercier, a fait mercredi un grand pas.

On sait que M. Perny, faisait activement rechercher par ses agents, un individu, petit trapu, brun et imberbe, que ce magistrat soupçonnait pouvoir être l'auteur de l'assassinat de Mlle Jeanne Ponssele.

Or ces recherches ont abouti : l'homme en question a pu être appréhendé mercredi matin et il est maintenant au pouvoir de la police.

Les bases de la suspicion

Nos lecteurs se demanderont sans nul doute pour quelles raisons fut arrêté cet individu, que pour l'instant nous appellerons le sieur Z... et quelles charges pèsent contre lui.

Il nous est possible, maintenant, de les renseigner complètement à cet égard, étant donné que l'on n'a plus à craindre la fuite de l'intéressé.

Nous avons dit ou se souvient, qu'aucun témoignage, n'avait pu être recueilli, concernant la scène de meurtre qui se déroula dans la nuit du 11 au 12 mai, rue Mercier.

L'agent de la sûreté Hugot et Mme Buckley, épicière, qui les premiers se trouvèrent sur les lieux du drame et que les cris de la victime avaient réveillés en sursaut, ne peuvent eux-mêmes dire comment se passèrent les choses, ni fournir aucune indication concernant le signalement de l'assassin.

On vit bien, il est vrai, quelques instants avant que le forfait fut perpétré, un individu se disputer à l'angle des rues Mercier et Nationale, avec une femme qui, croit-on, devait être Jeanne Ponssele. D'autre part, un musicien de la Taverne de la Bourse et M. Auguste N., passant dans les parages vers l'heure approximative du crime, rencontrèrent avants-nous dit, un individu suspect, de petite taille et trapu que l'on supposait être le même homme.

On conviendra cependant que ce sont là de bien faibles points de départ pour une enquête. Celui-ci avait besoin d'être étayé par les mobiles qui pouvaient avoir poussé l'assassin à frapper Jeanne Ponssele. Nous avons exposé comment et pourquoi l'hypothèse d'un sadique fut adoptée par M. Perny. C'était donc parmi ce genre d'individus qu'il fallait rechercher le coupable.

Un triste personnage

Quelque temps avant le crime de la rue Mercier, M. Perny avait reçu quantité de plaintes concernant un individu, petit, trapu, brun et d'accent méridional qui s'était livré sur des femmes à des agressions d'un genre tout particulier.

L'homme n'y allait pas de main-morte, on peut le croire. Joignant le geste à la parole et sans se soucier de la classe à laquelle appartenaient les personnes auxquelles il s'adressait, ni de l'endroit où il se trouvait, ce triste personnage leur faisait les propositions les plus obscènes. Il ne se retirait que difficilement et seulement que lorsqu'on le menaçait d'appeler au secours.

Nous connaissons dans le détail ses faits et gestes sur lesquels, par respect pour nos lecteurs, nous n'insisterons pas. Le moins que nous puissions en dire, c'est qu'ils relèvent au minimum du tribunal correctionnel.

Bref, peu à peu, le chef de la sûreté obtint un signalement complet du sadique et par-

vint, par des éliminations successives, à établir l'endroit où il habitait.

C'est ainsi que dans la matinée de mercredi, le sieur Z... était appréhendé au domicile de son amie, aux dépens de laquelle il vivait et qui exerce dans une rue perpendiculaire à la rue Léon-Gambetta la profession de sage-femme.

Le sieur Z..., un jeune homme de 28 ans, ne parut pas trop étonné qu'on vint ainsi le « cueillir ». Comme les agents de la sûreté inspectaient soigneusement les vêtements qu'il portait et ceux de sa garde-robe, la maîtresse de Z... fit mine de comprendre soudain le but de la visite des policiers et s'exclama :

« Ah ! bon, j'y suis !... mais vous vous trompez, ce soir-là, il était couché près de moi ! »

Les agents amenèrent leur prisonnier devant M. Perny. En arrivant chez le chef de la sûreté, Z... eut un malaise passager.

Quand il fut remis, on le confronta avec diverses dames. Toutes le reconnurent pour le sadique de qui elles avaient à se plaindre. Ainsi était donc établi que l'individu recherché par la sûreté ne pouvait être que Z...

S'ensuit-il que ce fut lui qui assassina Jeanne Ponssele ?

Il serait fort prématuré de le dire ! On a vu en effet, que les éléments qui permettraient de l'inculper de ce forfait, ne sont exclusivement que d'ordre moral et que, d'autre part, ils paraissent constituer une base un peu fragile pour étayer une semblable accusation.

Trouvera-t-on autre chose ? L'avenir nous le dira, car l'homme va être soigneusement cuisiné, son passé assez orageux épluché attentivement et l'emploi de son temps pendant la nuit du 11 au 12 mai passé au crible. Demain nous apporterons sans doute la vérité.

Une autre piste !!

Au cours de notre enquête, il nous a été possible de recueillir des renseignements sur une autre piste, que suivrait la Justice.

M. Satez, commissaire du 5^e arrondissement, sur le territoire duquel fut perpétré le crime, aurait en effet apporté à M. Blanchard, juge d'instruction, chargé de l'affaire, des précisions importantes concernant les agissements d'une personne du dehors, que l'on recherche activement.

C'est tout ce qu'il nous est permis de dire pour l'instant sur ce sujet. Il est probable que la journée de jeudi sera décisive, quant à la marche de l'information relative à l'assassinat, qui mit notamment en émoi toute la population lilloise.

La main-d'œuvre tchéco-slovaque

Paris, 16. — En vertu d'un accord intervenu entre le gouvernement français et le gouvernement de la République tchéco-slovaque, la main-d'œuvre agricole tchéco-slovaque peut être mise à la disposition des cultivateurs français.

S'adresser au ministère de l'Agriculture, service de la main-d'œuvre agricole.

Le terrible accident d'aviation de Monsures

Amiens, 16. — Le permis d'inhumer pour les victimes de l'accident d'aviation de Monsures a été délivré. Cinq corps seront dirigés sur Paris demain et un sur la Finlande.

LA ROUE DE LA FORTUNE



LE CHEVAL « SHIMMY » TOUJE LA FORTUNE DE JOHNNY

Un jeune homme, Johnny, ayant pour toute fortune le cheval « Shimmy » manque de gagner la jolie somme pour avoir sauvé la fille d'un de ses amis qui se trouvait sur la piste du champ de course. Par reconnaissance, le père offre à notre héros, une place de garçon d'hôtel et le tarde pas à devenir la coqueluche de toutes les belles clientes !

Johnny ne tarde pas à s'enquêter de la fille de l'épicière, Margaret Warren et avant de se fiancer, il retourne au champ de course pour faire courir son cheval.

Pendant ce temps, Margaret le mort dans l'âme, s'efforce d'oublier le jeune homme ; de son

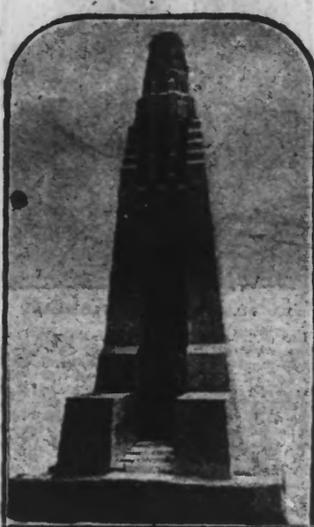
côté, Johnny devient l'heureux gagnant de la course et il s'empressa à partir en Europe lorsqu'il aperçut sur le port se fiançant qu'il avait été prévenue des bonnes intentions de Johnny.

Notre héros alors n'hésite pas à sauter par-dessus le bastingage et après quelques brasses dans l'eau mouvante, il éteint sa future femme.

Cette comédie est une des meilleures qu'ait écrites la célèbre firme PARAMOUNT.

LIRE LE REVEIL DU NORD EN 4^e PAGE

Un monument à la mémoire des combattants américains



Voici la maquette du monument, haut de cent mètres, qui sera érigé à la Pointe de la Grave (Gifonde), à la mémoire des Combattants Américains de la Grande Guerre. Une immense plaque encastrée dans la pierre, porte cette inscription : « A la gloire des Américains. Aux soldats du général Pershing, défenseurs du même idéal de droit et de liberté, qui conduisit en Amérique les volontaires de la Fayette ».

Un attelage tombe dans une cave, à Lille

LE CHARRETIER A ÉTÉ GRIÈVEMENT BLESSÉ

Un accident peu banal s'est produit hier matin, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, il était exactement 7 heures 35, quand un tombereau chargé de terre, attelé d'un cheval, sortit du chantier des magasins du « Bon Gréle ». Comme il passait sur la voûte d'une cave en ruine, celle-ci s'écroula et l'attelage tomba dans le trou béant.



La position du tombereau quelques instants après l'accident

Le charretier, Henri Deamel, 24 ans, demeurant rue Baudin, cour Vandamme, 18, au service de M. Guetion, entrepreneur, rue d'Haubourdin, 39, projeté dans les fondations, d'une profondeur de trois mètres, qui se trouvent à proximité.

On releva l'infortuné dans un état lamentable. Il portait de violentes contusions à la colonne vertébrale, au niveau de la région dorsale.

Après avoir reçu les soins d'un docteur, il a été reconduit à son domicile.

Le cheval, qui était tombé à la renverse, fut remorqué de la cave sans aucune blessure grave.

Le Congrès du Syndicat National des P. T. T.

Paris, 16. — Ce matin s'est ouvert, à Paris, le cinquième Congrès du Syndicat national des agents des P. T. T.

Au cours des quatre journées du Congrès, l'ordre du jour, qui comporte les questions suivantes, sera examiné par les congressistes : 1. Nationalisation ; 2. Contrôle ouvrier ; 3. Service médical dans les P. T. T. ; 4. La discipline dans les P. T. T. ; 5. Réorganisation et réajustement des traitements ; 6. Recrutement et avancement ; 7. Recrutement des contrôleurs des P. T. T. ; 8. Modifications aux statuts ; 9. L'unité.

Le Congrès demande que le repos hebdomadaire soit accordé à tout le personnel des P. T. T., conformément à la loi et signale la situation des receveurs et receveuses, complètement privés de repos légal et insiste pour que l'administration prenne toutes les mesures utiles pour assurer aux receveurs le repos hebdomadaire d'une façon régulière.

Le Conseil Municipal d'Osny-le-Verger est dissous

Selon décret publié par l'Officiel le Conseil municipal de la commune d'Osny-le-Verger (Pas-de-Calais) est dissous.

Le tour du monde de 450 américaines

Le Favre, 16. — Le paquebot anglais « Empress of France » a débarqué ici, venant de Naples, 450 américaines excursionnistes qui parties le 22 janvier de New-York, ont fait le tour du monde.

Deux cents des voyageuses vont rentrer en Amérique, via Southampton ; 250 sont parties pour Paris et vont visiter les régions dévastées.

Pour le maintien intégral de la loi des dommages

Une décision du groupe interparlementaire des R. L.

Paris, 16. — La Sous-Commission désignée par le groupe interparlementaire des députés dévastés pour examiner la disposition du projet de loi sur le budget des dépenses recouvrables pour l'exercice 1923, s'est réunie au Sénat, sous la présidence de M. Henri Merlant.

Après avoir entendu l'exposé de M. René Lefebvre, elle s'est prononcée à l'unanimité, pour la disjonction de toutes les dispositions faisant échec à l'esprit et au texte de la loi du 17 avril 1919, sur les réparations des dommages de guerre.

La Commission des Réparations, réunie sous la présidence de M. Edouard de Warren, a appuyé le rapport de M. Attoine sur la proposition de loi concernant les honoraires des architectes et mandataires.

Une protestation du groupement économique du Nord

Le Groupement Régional Economique du Nord s'est réuni mercredi à la Nouvelle Bourse du Commerce de Lille. La plus importante question examinée fut celle du projet de loi projeté et modifiant la loi des dommages de guerre.

Après discussion le Groupement Régional a émis un vœu demandant que le projet de loi, « inerte des Finances soit disjoint du budget des dépenses recouvrables et soit soumis à une enquête à laquelle seraient appelées à participer les grandes organisations agricoles, commerciales et industrielles des régions dévastées ».

La personnalité civile des groupements régionaux

Continuant sa séance, le Groupement Régional émit ensuite un avis favorable en faveur du projet de loi attribuant le caractère d'établissements publics aux Régions Economiques et à leur organisme.

Il souhaite que cette loi soit au plus tôt adoptée par le parlement, car le fait de ne pas posséder la personnalité civile constitue une entrave à la réalisation des projets en vue desquels ont été créés les Régions Economiques.

L'heure légale

On émit également le vœu : « Que le projet de loi instituant l'heure d'été soit soumis le plus rapidement possible à l'approbation du Sénat et voté par lui en vue d'en permettre l'application dans le plus bref délai ».

L'occupation s'étend encore dans la Ruhr

Les attentats continuent d'y être journellement signalés

Dusseldorf, 16. — Selon une dépêche de source allemande, les troupes françaises ont occupé hier matin, à 4 heures, la gare et la poste de Limbourg. Elles se seraient retirées ensuite, vers 16 heures, après avoir affiché un avis annonçant qu'à partir du 16 mai, Limbourg serait considéré comme faisant partie du territoire occupé, ainsi que toutes les stations de chemins de fer entre Niederrhausen et Limbourg.

Selon le « Dusseldorfer Nachrichten », les Français ont également occupé hier, les fabriques de ciment Dyckerhoff et Widmann à Amoneburg, près de Mayence.

Des allemands ont employé des revolvers mitrailleurs

Rien de saillant à signaler dans la journée d'hier, sinon les incidents quotidiens à coups de feu tirés sur les sentinelles, tentatives de sabotage, arrestations de fonctionnaires, expulsions de cheminots récalcitrants, etc.

A la gare de Lennepe, plusieurs coups de revolvers-mitrailleurs ont été tirés dans la salle d'attente ou était installé un corps de garde. On a relevé, sur les murs, seize traces de balles. Des fils téléphoniques ont été coupés entre Essen et Stécle. Aux environs de Ohwinkel, les fils téléphoniques d'un circuit militaire ont été coupés et enlevés sur une longueur de 1.500 mètres.

Un pont aurait sauté

Selon les journaux allemands, une explosion a détruit cette nuit un pont sur la Ruhr, entre Floick, Rurhelt et Wedaue. Le train est détourné par Wilsdorf.

D'autre part, on annonce que le chef de l'organisation de sabotages et de meurtres, Heinz, a été arrêté à Barmen par la police allemande.

1778 fonctionnaires expulsés

Le gouvernement allemand a remis à Paris, Londres, et Rome une nouvelle liste de 1.378 fonctionnaires expulsés des territoires occupés, accompagnant une nouvelle protestation.

La révision du procès Krapp

Dusseldorf, 16. — Il semble se confirmer que le procès en révision du jugement du conseil de guerre de Werden aurait lieu le 18 mai.

Avant l'envoi d'une nouvelle note

M. Cuno a reçu les chefs de partis

Berlin, 16. — Les chefs de partis ont été reçus successivement ce matin par le chancelier, en présence du ministre des Affaires étrangères.

L'entente n'a pas pu se faire entre les socialistes et le gouvernement au sujet de l'opportunité d'une discussion au Reichstag dans la séance d'aujourd'hui.